



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 FEVRIER 2015

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le VINGT CINQ FEVRIER DEUX MILLE QUINZE, à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

Membres présents : RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - BILLOIR Julien - FACON Christian - RATEL Chantal - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - TEYSSIER Yannick - BOTTE Géraldine - GINDRE Gabrielle - PETINOT Laurence.

Absents excusés : THOMAS Louis - SIMON Christian - CRASEZ Angeline

Absents ayant donné procuration : CHIAPUSSO Aline à RAFFIN Jean-Claude - MOREAU Dominique à CHEVALLIER Sabine - PASTEL Denis à BILLOIR Julien - JAMMES Sandrine à BOTTE Géraldine.

Conseillers en exercice : 23

Quorum : 12

Présents : 16

Pouvoirs : 4

Votants : 20

Monsieur Yannick TEYSSIER a été élu secrétaire

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 28 JANVIER ET 2 FEVRIER 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes rendus des séances des 28 janvier et 2 février 2015.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Monsieur THEOLIER présente à l'assemblée le débat d'orientation budgétaire 2015.

Le projet de loi de finances pour 2015 s'inscrit dans un contexte national financier et économique difficile et les collectivités territoriales vont devoir poursuivre leur contribution au redressement des finances publiques. Il est d'ores et déjà annoncé que les dotations budgétaires versées par l'Etat à ces dernières baisseront de 11 milliards d'euros à l'horizon 2017 à un rythme régulier de 3,7 milliards d'euros par an (après une première baisse de 1,5 milliards d'euros en 2014). De plus, les allocations compensatrices (autres dotations, subventions et participations) sont également prévues à la baisse. Dans le même temps, les charges imposées par l'Etat augmentent : rythmes scolaires, cotisations retraite,...

Aujourd'hui, le souhait de l'équipe municipale est de continuer à tout mettre en œuvre pour ne pas augmenter les taux des impôts directs. Pour atteindre un tel objectif, les dépenses de fonctionnement devront être vues à la baisse, pour correspondre au montant des recettes estimées, afin d'augmenter l'autofinancement.

a) Fiscalité

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la commune de Modane a intégré la Communauté de Communes Terra Modana (CCTM). Après une année de fonctionnement, la CCTM a décidé d'instaurer une dotation de solidarité communale au profit de ses communes membres.

Afin d'appliquer ce changement à la commune de Modane, nous devons adapter notre fiscalité et ainsi diminuer nos taux d'imposition pour permettre à la CCTM d'augmenter les siens sans modifier les taux globaux.

Les taux qui pourraient être appliqués en 2015, sous réserve de validation des différentes assemblées et accord de la DDFIP sont les suivants :

	CCTM		ECART	COMMUNE	
	2014	2015		2014	2015
Taxe d'habitation	2,33 %	9.09 %	+6.76 %	17.43 %	10.67 %
Taxe foncier bâti	2,46 %	9.59 %	+7.13 %	21.73 %	14.60 %
Taxe foncier non bâti	30,22 %	117.70 %	+87.48 %	70.82 %	0 %
CFE	6,41 %	24.99 %	+18.58 %	25.37 %	6.79 %

b) Contribution aux déficits publics

L'état demande aux collectivités locales un effort financier pour contribuer aux déficits publics sous la forme d'une diminution des dotations et d'une augmentation de la péréquation. Ainsi, notre participation au déficit public pour l'année 2015 serait d'environ 266 000 € contre 92 574 € en 2014.

Ce qui implique une forte baisse de nos ressources financières par rapport à l'année précédente.

c) Dettes

L'annuité du budget principal dont l'annuité est de 175 000 €, baissera à 145 000 € en 2017 jusqu'en 2021, pour s'éteindre en 2022.

L'annuité du budget de l'eau sera de 28 600 € pour 2015.

Le principal engagement de la commune est le Syndicat Mixte Thabor Vanoise.

La dette du SMTV est de 20 M € : 15 M € partagé avec le conseil général, le reste à la charge de la commune.

L'annuité 2015 est de 1 980 560 €, le SMTV n'ayant pas encore voté son budget, nous ne connaissons pas notre contribution, elle devrait varier entre 1,2 et 1,5 M €.

De nouveaux projets demanderaient un financement supplémentaire de la part de la commune.

d) Autofinancement

L'autofinancement structurel de la commune a été très sérieusement impacté par les réformes de contributions fiscales et l'augmentation de la participation à SMTV.

En deux ans, il passe de plus d'un million d'euros à moins de 500 000 €.

Les contributions de solidarité devant encore augmenter l'année prochaine, la commune n'a plus de marge de manœuvre, l'emprunt et la programmation budgétaire deviennent difficiles, voire impossibles.

Des recettes conjoncturelles sont encore à espérer : vente de foncier, recettes de dépôt de matériaux.

Le principal espoir pour l'avenir est le démarrage du grand chantier LTF qui pourrait amener de l'activité et des recettes fiscales dans la commune.

e) Projets

Les principaux projets d'investissement 2015, dont la liste ci-dessous n'est pas exhaustive, seront définis par les élus d'une part, en fonction des ressources disponibles pour l'investissement, et d'autre part, en fonction de leur priorité :

- Reconstruction du Pont Cafarel
- Construction de la plage de dépôt (1^{ère} tranche)
- Acquisition de la Halle SERNAM
- Enrobés de voirie
- Réhabilitation Mairie
- Aménagement urbain Valfréjus (1^{ère} tranche)
- Rénovation bâtiments
- Matériels - véhicules
- Accessibilité handicapés Ecole Maternelle
- Création court de tennis Valfréjus
- Sécurisation domaine skiable

2. VIDANGE DE LA RETENUE DE BISSORTE : AVIS SUR LE DOSSIER D'EXECUTION PRESENTE PAR EDF

Dans le cadre du décret 2007-1735 du 11 décembre 2007, le barrage de Bissorte, classé A, est soumis à une revue de sûreté, à échéance décennale qui correspond à l'examen des parties habituellement noyées ou difficilement accessibles.

L'inspection par robot subaquatique réalisée en 2005, a fait apparaître l'intérêt de faire une action sur les fers profilés supports des plaques couvre-joints interplots.

En 2010, la société EDF s'est également engagée à faire une expertise in-situ des conduites de la vanne de fond.

EDF a déposé auprès de la préfecture de la région Rhône Alpes un dossier d'exécution incluant à la fois la vidange de la retenue de Bissorte et la réalisation des expertises et travaux de maintenance.

Ces travaux de vidange sont prévus pour le 2^{ème} semestre 2015.

Conformément à la procédure prévue par le décret n°94.894 du 13 octobre 1994 relatif aux concessions hydrauliques, l'avis du Conseil Municipal sur le contenu de ce dossier est sollicité (la commune de Modane est concernée essentiellement par l'adduction du Charmaix).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au dossier déposé par EDF auprès de la Préfecture de la Région Rhône Alpes pour la vidange de la retenue de Bissorte assortie des prescriptions suivantes :

- augmenter le nombre de personnes en charge de l'information (hydro-guide) dans le secteur du Charmaix pendant la période des travaux.
- ne pas vider les retenues du Lavoir et de Fontaine Froide pendant les mois de juillet et août 2015.
- s'assurer que les travaux programmés par EDF n'engendrent pas de dégradations sur l'installation communale de neige de culture située dans le barrage de La Loza.

3. CLASSEMENT DU PARKING COMMUNAL DE LA MAISON MEDICALE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le classement dans le domaine public communal du parking communal cadastré section A n°3415, situé avenue Emile Charvoz et adossé à la Maison Médicale dans le cadre de la vente par le Centre Hospitalier de Modane de cinq garages situés au fond de ce parking.

4. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ACHAT D'ELECTRICITE MISE EN PLACE PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE (SDES)

La loi NOME (Nouvelle Organisation du marché de l'Electricité) du 7 décembre 2010 prévoit la fin des tarifs réglementés au 1er janvier 2016 en électricité pour des puissances supérieures à 36 kVA.

Les collectivités publiques étant soumises au Code des Marchés Publics (CMP), le choix du fournisseur doit être effectué via une procédure de mise en concurrence, répondant ainsi aux différentes caractéristiques du CMP.

Afin de faciliter les démarches nécessaires, le SDES organise un groupement d'achat d'énergies au profit des collectivités bénéficiaires dont il est le coordonnateur, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Le groupement concerne l'achat d'électricité pour les installations et bâtiments alimentés en électricité par des tarifs « jaune » et « vert ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Commune au groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité dont le SDES73 assurera le rôle de coordonnateur ainsi que la convention constitutive afférente.

Monsieur le Maire est autorisé à la signer ainsi que toutes les pièces à intervenir.

5. PLAGES DE DEPOT DU SAINT ANTOINE – ACQUISITIONS FONCIERES 5^{ème} TRANCHE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la 5^{ème} tranche d'acquisition par la commune de Modane des parcelles désignées ci-dessous, dans le cadre de la réalisation des ouvrages de protection contre les crues du Saint Antoine :

Propriétaires	Parcelles	Contenance (m ²)	prix total
ARMAND épouse GLAS Lydie	C 930	231	577,50 €
	C 978	316	790,00 €
	TOTAL		1.641,00 €

Consorts DUPLAN/PERUGA	C 982	239	597,50 €
	C 3618p	367	917,50 €
	TOTAL		1.818,00 €

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont les actes notariés.

6. REGULARISATION FONCIERE ROUTE DU LAVOIR – SECTEUR DE PLAN MONIN : ACQUISITION DE L'EMPRISE DE L'ELARGISSEMENT DE LA VOIE ET DE L'ENROCHEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition par la commune de Modane de la parcelle cadastrée section F n°1013p, propriété de M. et Mme RIOU Gilbert, dans le cadre des travaux d'élargissement et d'enrochement de la voie communale du Lavoir, conformément aux dispositions ci-dessous :

Réf. Cadastre	Lieu-dit	Surface	Prix au m ² en €	Prix Total en €
F 2937 (ancien n° F 1013)	Plan Monin	01a59ca	0.40	63,60 €

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

7. OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE AUST DU CROZET DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION DU PLU DE MODANE

La Commune a lancé une procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme, dont l'un des objets est l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUst du Crozet.

Monsieur MASOCH précise que l'entrée en vigueur de la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 impose désormais que «lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée de l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou du Conseil Municipal justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones».

Monsieur MASOCH expose les motifs qui amènent à ouvrir à l'urbanisation la zone AUst du CROZET située dans le virage de la RD 216 – Route de Bardonnèche d'une superficie de 16.270 m² en zone AUe (zone d'urbanisation future à vocation économique). Le règlement de la zone AUe est déjà existant dans le PLU en vigueur.

La commune est en recherche d'opportunités pour répondre à des besoins exprimés d'implantation d'activités économiques nouvelles, en particulier suite au débordement du torrent du St Antoine qui a détruit des installations économiques existantes et qui ne permet plus la reconstruction ou de nouvelle construction sur un périmètre conséquent aux abords de ce torrent.

L'ouverture à l'urbanisation de la zone AUst du Crozet est par conséquent nécessaire pour que la commune puisse restaurer son offre d'emploi et maintenir un dynamisme économique en attirant de nouvelles entreprises.

Sa localisation entre le centre de Modane et l'entrée du Tunnel du Fréjus est idéale car elle permet une liaison non directe mais de proximité avec les quartiers d'habitat et une liaison directe avec les grandes infrastructures, nécessaire pour la valorisation d'une économie frontalière.

Monsieur Le Maire précise que la Commune de Modane est propriétaire de l'emprise foncière du tènement de la zone AUst du Crozet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le reclassement de la zone AUst du Crozet en zone AUe dans le cadre du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

8. DOMAINE SKIABLE DE VALFREJUS : ORGANISATION DES SECOURS SUR PISTES DE SKI ALPIN SAISON 2014/2015 : CONVENTION COMMUNE DE MODANE / SOCIETE D'EXPLOITATION DU DOMAINE SKIABLE (SEDS)

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention relative à l'organisation des secours sur pistes de ski alpin - domaine skiable de Valfréjus – saison 2014-2015 à intervenir avec la Société d'Exploitation du Domaine Skiable (SEDS).

9. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement du projet d'extension du Laboratoire Souterrain de Modane. Malgré les aides financières confirmées des partenaires publics, la direction du CNRS ne considère pas ce projet prioritaire et refuse de le financer pour l'instant.

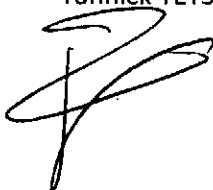
De même, il informe les élus que le conseil municipal devra prochainement se prononcer pour approuver la charte du Parc National de la Vanoise.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h05.

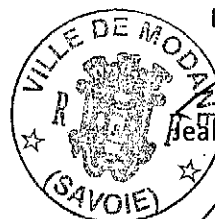
A Modane, le 4 mars 2015

Le Secrétaire de séance,

Yannick TEYSSIER



Le Maire,



Jean-Claude BAFFIN

